

**QUELQUES CAS PROBLÉMATIQUES  
DANS L'APPROCHE DE  
L'OPPOSITION AFFECTÉ / EFFECTUÉ EN FRANÇAIS**

**maître assistant dr. Florinela COMANESCU**  
florinela\_comanescu@yahoo.fr  
**Université de Pitești**

**Résumé :**

*Nous discutons dans cet article quelques cas qui soulèvent des difficultés dans l'approche de l'opposition affecté/effectué. Il s'agit de quelques classes de constructions ayant un sémantisme complexe, qui implique en même temps la transformation et la création d'entités. Le fonctionnement de ces classes de constructions montre que l'opposition affecté/effectué n'est pas suffisante pour envisager l'ensemble des phénomènes, c'est pourquoi il vaut mieux la placer dans un continuum sémantique.*

*Mots - clés: affecté, continuum sémantique, effectué, prototype, transitivité*

L'opposition affecté/effectué, qui correspond à l'opposition transformation / création, relève du cas de transitivité prototypique et est considérée comme essentielle pour le domaine de la transitivité. Ces notions possèdent une capacité évocatrice particulière, en raison de leur charge ontologique importante, d'où leur maniement relativement facile, qui ne semble pas nécessiter des définitions approfondies préalables.

Cependant, quelle que soit la capacité de recouvrement que l'on attribue à cette opposition dans la description, il existe des classes de constructions pour lesquelles l'application de ces étiquettes sémantiques est loin d'aller de soi. Les trois tableaux qui suivent regroupent justement de telles constructions problématiques, avec les propriétés fonctionnelles qui les caractérisent :

<b>No.</b>	<b>Phrases</b>	<b>Propriétés fonctionnelles</b>
1.	<i>Michel dessine un arbre.</i>	- lecture univoque (agentive) du sujet
2.	<i>Marie peint des fleurs/des arbres.</i>	- emploi absolu au niveau phrastique fréquent
3.	<i>Michel photographie l'arbre.</i>	- recatégorisation possible du procès
4.	<i>Marie signe son nom.</i>	- constructions à verbe copule synonymes

**Tableau 1**

<b>No.</b>	<b>Phrases</b>	<b>Propriétés fonctionnelles</b>
1.	<i>Michel allume le gaz/l'électricité.</i>	- contraintes sur la détermination du nom objet
2.	<i>Michel baisse le gaz/le feu.</i>	- constructions intransitives ou pronominales synonymes
3.	<i>L'armée coupe l'eau/l'électricité/le gaz.</i>	
4.	<i>Marie éteint l'électricité.</i>	
5.	<i>Michel installe l'eau/le gaz/l'électricité.</i>	

6.	<i>Michel met le gaz/l'électricité.</i>	
7.	<i>Michel monte le gaz/le feu.</i>	

**Tableau 2**

No.	Phrases	Propriétés fonctionnelles
1.	<i>Marie chante la chanson/le refrain.</i>	- lecture univoque (agentive) du sujet
2.	<i>Ces athlètes courent le Grand Prix/le</i>	- emploi absolu au niveau phrastique
3.	<i>marathon.</i>	fréquent
4.	<i>Marie danse ce ballet/la ronde/la</i>	- recatégorisation possible du procès
5.	<i>valse/la polka.</i>	- constructions à verbe copule
6.	<i>Michel joue la finale/un set.</i>	synonymes
7.	<i>Marie joue la ballade/la sonate/la valse.</i>	
	<i>Marie joue la comédie/la tragédie/la</i>	
	<i>pièce.</i>	
	<i>Michel répète le mot/ la phrase/ le nom.</i>	

**Tableau 3**

Ces trois classes de constructions sont intéressantes par leur sémantisme complexe, qui, tout en étant lié à la transformation/création, ne peut quand même pas être expliqué uniquement par l'un ou l'autre de ces deux termes. Du point de vue sémantique, elles décrivent des procès de reproduction d'entités (tableau 1), d'interruption (tableau 2), d'exécution (tableau 3).

La reproduction est apparentée à la création, seulement il s'agit de créer une entité qui possède l'ensemble des propriétés d'une entité déjà existante, tout en étant cependant d'une nature différente.

L'interruption est un procès encore plus complexe, parce qu'il implique de créer une discontinuité ou de refaire la continuité dans une entité qui est conçue comme un flux, mais sans que l'un ou l'autre des deux procès équivalent effectivement à des procès de transformation/création.

A son tour, l'exécution implique la simple actualisation d'une entité déjà existante, avec la création d'une nouvelle occurrence de cette entité et la disparition de celle-ci à la fin du procès.

Concernant le fonctionnement des constructions, celles liées à la reproduction et à l'exécution sont à rattacher à la création proprement dite, alors que les constructions liées à l'interruption se rattachent plutôt à la transformation.

Les deux premières classes présentent encore une particularité, liée au verbe qui apparaît dans les constructions. Ainsi, ces verbes peuvent accepter plusieurs types de noms pour la fonction objet, ce qui

fait que les constructions elles-mêmes servent à donner tout simplement des descriptions différentes du même procès :

(1) *Michel dessine un arbre.*  
*Michel dessine un portrait/des caricatures.*

(2) *Michel allume le gaz/l'électricité.*  
*Michel allume la lumière/le feu.*

Les particularités de ces trois classes de constructions soulèvent des difficultés pour le modèle de description binaire de la transitivité.

Pour l'interruption, les difficultés concernent le statut de l'entité désignée par le nom objet, avant et après le procès. La signification des constructions concerne plutôt la manifestation/non-manifestation d'une entité qui est conçue comme un continuum, comme un flux, sur lequel on peut produire une discontinuité, ou au contraire, en éliminer une. La plupart des constructions de ce type se rapportent à l'un de ces deux états extrêmes, mais il existe également deux constructions qui notent justement le passage progressif d'un état à l'autre, qui envisage le procès du point de vue de sa gradualité :

(3) *Michel baisse le gaz/le feu.*  
*Michel monte le gaz/le feu.*

De même, ces constructions sont compatibles avec des marqueurs itératifs, contrairement à ce qui est généralement affirmé par rapport aux états initial et final d'une entité affectée ou effectuée :

(4) *Michel allume le gaz/l'électricité encore une fois.*  
*Marie ferme l'eau de nouveau.*

Evidemment, la reprise d'un procès de ce type ne peut se faire qu'à la suite de l'accomplissement du procès complémentaire (on ne peut rallumer l'électricité qu'après l'avoir éteinte et on ne peut l'éteindre de nouveau qu'après l'avoir allumée), ce qui peut finalement être possible également pour les cas prototypiques (on peut casser de nouveau un verre qui a été préalablement recollé, on peut tricoter de nouveau un pull après l'avoir détricoté). Cependant, pour les cas prototypiques, l'entité ne sera plus la même, puisqu'elle aura gardé à coup sûr les traces du procès antérieurement subi, alors que pour les constructions discutées, aucune modification de ce type ne pourrait être enregistrée pour l'entité désignée par le nom objet.

De plus, à la différence des procès prototypiques pour lesquels le caractère itératif du procès ne peut se manifester que dans la successivité, pour les constructions de cette classe, il se manifeste en même temps dans la successivité et dans la simultanéité :

(5) *Marie éteint l'électricité dans la cuisine et dans le hall.*  
*Marie ferme l'eau dans la cuisine et dans la salle de bains.*

et elle devient également possible à travers la multiplication de l'argument sujet :

(6) *Marie éteint l'électricité dans la cuisine et Michel dans le hall.*  
*Marie ferme l'eau dans la cuisine et Michel dans la salle de bains.*

Ces constructions ne correspondent pas aux définitions généralement proposées pour l'objet affecté/effectué, bien qu'elles y soient cependant attachées. Il est cependant difficile de rendre compte de leur fonctionnement dans le cadre d'un modèle de description binaire.

En ce qui concerne les constructions liées à l'exécution, elles signalent par une autre voie l'insuffisance du modèle de description binaire, puisque la signification des constructions fait intervenir simultanément les deux types de sémantisme.

Ainsi, une phrase telle *Marie chante la chanson/le refrain* renvoie dans la même mesure à un procès de création et à un procès de transformation/destruction d'entités : une nouvelle entité prend existence pendant le procès, mais elle n'existe effectivement que le temps que dure l'accomplissement de celui-ci. En fait, pour ce qui est du statut ontologique de l'entité désignée par le nom objet, les faits peuvent être encore plus complexes, parce qu'il n'est pas exclu que l'existence de l'entité soit même antérieure au procès. Soit il s'agit d'une chanson ou d'un refrain précis, que l'humain ne fait qu'actualiser, soit il s'agit d'une production de sons complètement nouvelle, mais qui correspond, par sa sonorité à ce que l'on appelle normalement une chanson ou un refrain.

Concernant cette classe, elle possède également quelques constructions avec des noms objets qui ne sont pas forcément des noms d'objets fabriqués non physiques, mais qui en présentent le même fonctionnement dans le cadre de ces constructions (*le Grand Prix, le marathon, la finale, un set, le mot, la phrase, le nom*).

Dans ce cas, il serait cependant erroné d'affirmer qu'il n'y a aucune entité qui commence à exister à la fin du procès : la fin d'un doctorat ou d'une licence suppose l'existence d'une thèse ou d'un mémoire, le Grand Prix apporte au gagnant une récompense (diplôme,

médaille), mais cette nouvelle entité n'est pas désignée par le nom objet et son existence relève plutôt du savoir encyclopédique, elle n'est pas désignée par le sémantisme de la phrase.

Cette classe réunit des constructions pour lesquelles les termes *affecté* et *effectué* ne sont pas pertinents pour la description de leur sémantisme. Entre les constructions, les différences se situent à d'autres niveaux:

(7) *Marie chante la chanson/le refrain.*

suppose que la même chanson et le même refrain peuvent avoir été chantés antérieurement et peuvent également être chantés de nouveau ultérieurement, alors que

(8) *Ces athlètes courent le Grand Prix/le marathon.*

n'exclut pas que d'autres compétitions sportives aient pu avoir lieu antérieurement et succéder également à celles-ci, mais elles n'y seront nullement identiques, elles représenteront tout simplement des activités du même type.

Cependant, dans les deux cas, le référent de l'objet ne possède plus après le procès une existence effective et directement constatable, même si l'accomplissement de ce procès présente à coup sûr des effets (un enregistrement audio/vidéo, une récompense pour le gagnant de la course, etc).

Pour ce qui est de la disparité entre les constituants sujet et objet, qui est essentielle pour fonder l'opposition affecté/effectué, elle semble atteindre son plus haut degré pour cette classe de constructions.

Dans la description de la transitivité, l'opposition transformation/création joue un rôle de premier rang. Elle est fondée linguistiquement et elle permet, de plus, de rendre compte d'autres phénomènes avec lesquels elle n'entretient pas un rapport immédiat.

Les cas discutés dans cet article montrent que cette opposition n'est cependant pas suffisante pour envisager l'ensemble des phénomènes. Les deux termes de l'opposition ne représentent que les pôles d'un continuum sémantique, jalonné par toute une série de cas intermédiaires.

#### **Bibliographie :**

Desclés, J.-P., « Transitivité sémantique, transitivité syntaxique », in *La transitivité*, Rousseau, André, (Eds), Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. : 161-180,

Desclés, J.-P., » Archétypes cognitifs et types de procès », in *Les typologies des procès*, Fuchs, Catherine (Eds.), Klincksieck, Paris, 1991, p. 171 – 195

Kleiber, G., *Problèmes de sémantique. La polysémie en question*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 1999

Larjavaara, M., *Présence ou absence de l'objet : limites du possible en français contemporain*, Academia Scientiarum Fennica, 2000

Riegel, M., Pellat, J.-Ch., Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Paris, 1994